TRANSMIS LE 27/10/2026
REÇU LE 27/10/2026
AFFICHÉ LE 28/10/2026
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 28/10/2026
EXÉCUTOIRE 28/10/2026

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026

## DÉLIBÉRATION N°11

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – CONSULTATION N°26EN19 – FOURNITURES DESTINÉES AUX ACTIVITÉS MANUELLES, SPORTIVES, PÉDAGOGIQUES, JEUX ET JOUETS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (2 LOTS).**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS
Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

**********

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

**********

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique



# CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026
# DÉLIBÉRATION N°11

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – CONSULTATION N°26EN19 – FOURNITURES DESTINÉES AUX ACTIVITÉS MANUELLES, SPORTIVES, PÉDAGOGIQUES, JEUX ET JOUETS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (2 LOTS).**

## Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R 2161-2 à 2161-5,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'acquérir des matériels pour des activités de travaux manuels, sportives, pédagogiques, de jeux et de jouets à destination des services d'accueil de la petite enfance, du scolaire, de l'enfance, de la jeunesse et des sports,

**CONSIDÉRANT** l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE et au BOAMP (12/07/2026), sur le profil acheteur et sur le site de la Ville, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de cinq accords-cadres relatifs à l'acquisition de matériels pour des activités de travaux manuels, sportives, pédagogiques, de jeux et de jouets à destination des services d'accueil de la petite enfance, du scolaire, de l'enfance, de la jeunesse et des sports (N°26EN19),

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres proposant à la commission d'appel d'offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres,

**CONSIDÉRANT** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 septembre 2026 attribuant les accords-cadres aux sociétés : LACOSTE (lot n°2) et PAPETERIES PICHON (lot n°4), les autres lots faisant l'objet d'une attribution ultérieure,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres,

**APRÈS** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 septembre 2026 et de la Commission Ressources et développement en date du 17 septembre 2026,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique



**Article 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les accords-cadres relatifs à l'acquisition de matériels pour des activités de travaux manuels, sportives, pédagogiques, de jeux et de jouets à destination des services d'accueil de la petite enfance, du scolaire, de l'enfance, de la jeunesse et des sports avec les sociétés :

- Lot n°2 - Achats de Matériels pour les activités manuelles et les loisirs créatifs pour les moins de 3 ans : LACOSTE (sise : 15 Zac Saint Louis – 84250 LE THOR) pour un maximum annuel de 10 000€ HT soit 12 000€ TTC.
- Lot n°4 - Achats de Jeux et de jouets pour les moins de 3 ans : PAPETERIES PICHON (sise : Zac de l'Orme – 42340 VEAUCHE) pour un maximum annuel de 10 000€ HT soit 12 000€ TTC.

**Article 2 :** Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification. Les accords-cadres sont reconduits tacitement jusqu'à leur terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale des contrats, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

**Article 3 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**
**Xavier MELKI**
**Maire de Franconville-la-Garenne**
**Conseiller régional d'Ile-de-France**

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

**A l'unanimité des votants**

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
Le 28 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Monsieur Patrick BOULÉ

# Acte à classer

**DEL01102026Q11**

| 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|---|---|
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

**Identifiant FAST :** ASCL_2_2026-10-27T11-32-09.00 ( MI273439390 )

**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20261001-DEL01102026Q11-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** COMMANDE PUBLIQUE - CONSULTATION N.26EN19 FOURNITURES DESTINÉES AUX ACTIVITÉS MANUELLES, SPORTIVES, PÉDAGOGIQUES, JEUX ET JOUETS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACCORDS-CADRES (2 LOTS).

Certifié Conforme

**Date de décision :** 01/10/2026

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.2. fournitures

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** 11 - CP - Marché 26EN19 matériels activités manuelles, jeux et jouets.PDF **Multicanal :** Non

**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

| | | |
|---|---|---|
| Préparé | Date 27/10/26 à 11:32 | Par SADEQ Fatiha |
| Transmis | Date 27/10/26 à 11:32 | Par SADEQ Fatiha |
| Accusé de réception | Date 27/10/26 à 11:37 | |